SMTD Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 28 Mars 2018** à 19h00 Salle Henri Martel, 163 Rue Salvador Allendé 59151 Arleux que se sont réunis les délégués désignés par les communes et la communauté d'agglomération du Douaisis adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

Nombre de communes adhérentes : 11
Nombre de communes de la communauté d'agglomération du Douaisis : 35
Nombre de délégués : 45
Présents : (titulaires et suppléants) 37
Absents : 3
Procuration : 5
Secrétaire de Séance : Jacques LECLERCQ

Etaient présents (délégués titulaires) : 34
Christian VITU (Aniche) - Youssef MANHAB (Auberchicourt) - Pascal JONIAUX (Bruille lez Marchiennes) - Didier FERREZ (Emerchicourt) - Alain BRUNEEL (Lewarde) - Bruno DAUTREMEPUICH (Masny) - Pascal PRUVOST (Monchecourt) - Michel HAREMZA (Montigny en Ostrevent) - Joel PIERRACHE (Pecquencourt) - Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) - Damien FRENOY (CAD/Cantin) - Marylise FENAIN (CAD/Cuincy) - Didier TASSEL (CAD/Fressain) - Francis FUSTIN (CAD/Goeulzin) - Jean Claude DHALLUIN (CAD/Courchelettes) - Michel LEBLOND (CAD/Férin) - Jacques LECLERCQ (CAD/Roost Warendin) - Christian POIRET (CAD Lauwin Planque) - Christian HATU (CAD/Lambres lez Douai) - Joël THOREZ (CAD/Arleux) - Robert STRZELECKI (CAD/Flers en Escrebieux) - Christophe DUMONT (CAD/Sin le Noble) - Henri COQUELLE (CAD/Faumont) - Henri DERASSE (CAD/Aubigny au Bac) – Claudine PARNETZI (CAD/Waziers) - Marilyne LUCAS (CAD/Guesnain) - Jacques ELIAS (CAD/Anhiers) - Dominique RICHARD (CAD/Waziers) - Romuald SAENEN (CAD/Guesnain) - Véronique LEGRAND (CAD/Sin le Noble) - Nadia BONY (CAD/Douai) - Arnaud PIESSET (CAD/Lallaing) - Jean Michel SZATNY (CAD/Dechy) - Frédéric CHEREAU (CAD/Douai).

Etaient présents (délégués suppléants) : 3
Anna LEARDI suppléante de Colette CAPA (CAD/Roost Warendin) - Henri JARUGA suppléant de Didier CARREZ (CAD/Sin le Noble) - Jean MORTREUX suppléant de Denis LAMY (CAD/Goeulzin).

Etaient présents par procuration : 5
Marc HEMEZ (Aniche) donne pouvoir à Christian VITU (Aniche) - Georges CINO (Ecaillon) donne pouvoir à Jean Michel SZATNY (CAD/Dechy) - Alain SEGOND (CAD/Râches) donne pouvoir à Damien FRENOY (CAD/Cantin) - Thierry FAIDHERBE (CAD/Flers en Escrebieux) donne pouvoir à Robert - STRZELECKI (CAD/Flers en Escrebieux) - Jean Luc DEVRESSE (CAD/Douai) donne pouvoir à Nadia BONY (CAD/Douai).

Etaient absents et excusés : 3
Marie BONNAFIL (Aniche) - Bruno MUNDT (Loffre) - Alain KLEE (CAD/Lallaing).

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHE N°2015-13 RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE CHANGEMENT DES STATIONS CENTRALES EN STATIONS LATERALES SUR LA LIGNE A DU TCSP

Monsieur MANHAB indique que la société SAS SEGIC INGENIERIE est titulaire du marché public n°2015-13 relatif à la maîtrise d'œuvre pour le changement des stations centrales en stations latérales de la ligne A du TCSP du Douaisis. Par avenant n°1, le forfait définitif de rémunération de ce marché a été arrêté à la somme de 134.140,90 € HT pour la réalisation de l'ensemble des travaux. Lors de ce premier avenant le délai de la phase AVP avait été prolongé mais pas de la phase DET et OPC. Le détail des missions de suivi de travaux présent dans cet avenant est le suivant :
- Visa : 5 835.13 € HT
- DET : 39 128.90 € HT
- AOR : 4 788.83 € HT
- OPC : 15 010.37 € HT

Au stade du lancement de la consultation relative à la réalisation des travaux de changement des stations, il a été décidé de scinder les marchés de travaux en deux tranches :

- Une tranche ferme portant sur la réalisation des travaux suivants :
  - Station Malmaison,
  - Station la Nichée,
  - Station St Joseph,
  - Station Bertin,
  - Place de la gare à Douai,
  - Travaux de clôture, remplacement des portails, petits travaux sur parking lycée et réfection du trottoir au droit de la station Châtelet,
  - Travaux de clôture et réfection du trottoir à l'arrière de la station Malvaux.

- Une tranche conditionnelle portant sur la réalisation des travaux suivants :
  - Station Carnot,
  - Station Châtelet,
  - Station Malvaux,
  - Giratoire et station sous-préfecture,
  - Inversion du sens de circulation, y compris SLT, aménagement et inversion des voiries.

Cette scission en deux tranches n'était pas prévue dans le marché de maitrise d'œuvre. Par ailleurs, le délai initial de réalisation des travaux prévu dans le marché de maitrise d'œuvre de 8 mois a été prolongé de 4.5 mois pour la tranche ferme et de 7 mois pour la tranche conditionnelle nouvellement créée. Cette augmentation de délai de la tranche ferme s'explique notamment par la réalisation de travaux non prévus à l'origine au niveau du parvis de la gare à Douai.

Ces écarts par rapport à la durée des travaux prévue dans le marché de maitrise d'œuvre et modifiée dans le cadre de la consultation des marchés de travaux nécessite donc l'établissement d'un avenant.

Le montant correspond au prolongement de la mission DET et OPC est de :
- DET : 14.526,60€ HT pour la tranche ferme des travaux et 22.596,94€ HT pour la tranche conditionnelle
- OPC : 5.572,60 € HT pour la tranche ferme des travaux et de 8.668,28€ HT pour la tranche conditionnelle

Soit un sous-total de 20.099,20€ HT pour la tranche ferme et de 31.265,22€ HT pour la tranche conditionnelle.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance du 14 mars 2018.

La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de sa réunion du 23 mars 2018.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 du marché public n°2015-13 prévoyant de :

- **Retirer du marché public les missions DET et OPC pour la phase conditionnelle (chiffrées à 31.265,22€ HT supplémentaires)**
- **Prolonger la phase DET jusqu'au 30 septembre 2018**
- **Arrêter le montant de la rémunération définitive de la société SAS SEGIC INGENIERIE à la somme de 154.240,10€ HT (= 134.140,90 € HT + 20.099,20€ HT) soit une augmentation de 14.98% du montant du forfait définitif.**

Le Comité après avoir délibéré
Nombre d'inscrits : 45
Nombre de votants : 42
Suffrage exprimé : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 du marché public n°2015-13 prévoyant de :
- **Retirer du marché public nles missions DET et OPC pour la phase conditionnelle (chiffrées à 31.265,22€ HT supplémentaires)**
- **Prolonger la phase DET jusqu'au 30 septembre 2018**
- **Arrêter le montant de la rémunération définitive de la société SAS SEGIC INGENIERIE à la somme de 154.240,10€ HT (= 134.140,90 € HT + 20.099,20€ HT) soit une augmentation de 14.98% du montant du forfait définitif.**

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Christian HATU

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS SMTD

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Syndicat Mixte des Transports du Douaisis
Numéro de l'acte	SMTD-18-03-4-1
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.1 - Marchés publics
Objet de l'acte	SMTD-AVENANT 2 AU MARCHE 2015-13 RELATIF A LA MAITRISE D'OEUVRE POUR LE CHANGEMENT DES STATIONS CENTRALES EN STATIONS LATERALESSUR LA LIGNE A DU TCSP
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-255900441-20180404-SMTD-18-03-4-1-DE
Date de transmission de l'acte	04/04/2018
Date de réception de l'accuse de réception	04/04/2018